



Mise sous tutelle. Testament

Par **louloudia**, le **28/02/2013** à **11:33**

Bonjour, ma tante par alliance, âgée de 91 ans a été hospitalisée en mai 2010, sans que je sois prévenu alors que je m'en occupais depuis plusieurs années et notamment lors de sa dernière opération du cœur. Elle est sans enfant mais entretenait avec moi une relation affective très proche. Elle a élevé mon mari quand sa mère est décédée. En juillet 2010, la petite nièce du côté de son beau père, la met sous tutelle puis en maison de retraite proche de Caen où elle habite, sans aucune concertation. Toujours en juillet, ayant apparemment les clés de son appartement fait ouvrir le coffre fort par l'agence de sécurité (l'alarme se serait déclanchée). Elle en a vidé le contenu et aurait mis la totalité des documents à la banque. Ma tante est décédée le 6/12/2012. Le notaire a été changé. Son notaire ne répondait pas aux sollicitations du tuteur. Le problème est qu'il n'y a pas de testament. Tout le monde est très étonné car nous savions qu'elle avait fait ses papiers et m'avait personnellement dit qu'elle me mettait principale héritière. Ai-je droit à un recours, Merci de votre aide